DOSSIER D’INSCRIPTION SCOLAIRE

# NOTICE EXPLICATIVE (à conserver par la famille)

**Quels sont les enfants concernés pour l’année scolaire débutant en septembre 2025 ?**

* Les nouveaux arrivants sur Réalville.
* Les enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre de l’année en cours.

#  Comment s’inscrire ?

 **À la mairie**

Télécharger le dossier d’inscription sur le site de la collectivité de Réalville <http://www.realville.fr/> via l’onglet Enseignement, Enfance et Jeunesse puis école maternelle ou école élémentaire ou demandez le par mail à l’adresse : mairie@realville82.fr .

Vous pouvez aussi le récupérer aux heures d’ouverture de la Mairie.

Après avoir renseigné toutes les rubriques du dossier d’inscription, déposez celui-ci en Mairie, accompagné de toutes les pièces jointes demandées (tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte).

Après vérification du dossier, une réponse vous sera communiquée par courriel.

**DOCUMENTS A FOURNIR IMPERATIVEMENT** (attention : fournir uniquement des copies)

* Le dossier de demande dûment complété, daté et signé.
* Une copie de la page « vaccinations Diphtérie - Tétanos - Polio » du carnet de santé.
* Une copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés.
* Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (copie de facture électricité, téléphone, eau…).
* En cas de déménagement, le justificatif à fournir est celui du logement qui sera occupé à la date de rentrée de l’enfant.
* Une copie complète du livret de famille ou un extrait d’acte de naissance de l’enfant.
* La fiche Transports Scolaires.
* Le certificat de Radiation, pour les enfants déjà inscrits dans une autre école.